

ROSSUM née en 1847. Après le décès de son mari survenu à Neuenahr en 1881, Madame Hastert se remaria avec un Monsieur von LICHTENHAYN qui la précéda également dans la tombe. Du temps que je fréquentais l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle (1916-1917) j'eus l'occasion de présenter mes hommages à la respectable dame qui était en correspondance avec ma mère.

ANNE, soeur de Pierre et de Franz Hastert (1840-1881), épousa en 1865 le notaire Willibrord NAMUR,^o) né à Luxembourg le 7. 2. 1835, fils du conservateur des hypothèques Jean Michel NAMUR-MACHER.

Les Namur-Hastert habitant Grevenmacher, c'est du notaire qu'il est question dans la note que BISMARCK adressa le 3. 12. 1870 au gouvernement luxembourgeois et dans laquelle il est reproché au fameux Comité présidé par « l'avocat Namur » de s'occuper du rapatriement des militaires français passés de notre côté de la frontière. Ce qui, d'ailleurs, était exact!

En sa qualité d'échevin de la ville de Grevenmacher, Namur prononça le 26. 9. 1879 les paroles d'adieux sur la tombe du bourgmestre Jean EICHHORN. (16)

Le notaire Namur décéda à Grevenmacher le 26. 10. 1882.

Outre deux fils qui moururent jeunes dont un en Amérique, il eut une fille ALICE (1872-1959) qui fut adoptée par les époux Salentiny-Hastert (qui suivent), avant de devenir en 1907 la femme d'Alfred de la FONTAINE, l'un des fils de Dicks (v. fasc. VII, p. 119).

^o) Voici, d'après les Sceaux et Armoiries de Raadt (cités par P. Adam-Even, op. cit.), les armes des Namur : Ecartelé, au I^{er} une écrevisse, au II^e un château, au III^e un coeur percé de 2 flèches passées en sautoir la pointe en bas, au IV^e un monogramme formé des lettres N.A.R. à la champagne échiquetée des deux tiers.